



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
BOULEVARD FREDERIC GARNIER  
ET**

**A HAUTEUR DE L'INTERSECTION  
FORMÉE AVEC L'AVENUE EMILE ZOLA**

**AVENUE NOTRE-DAME DES DUNES  
A HAUTEUR DE L'INTERSECTION FORMÉE  
AVEC LE BOULEVARD FREDERIC GARNIER**

**(DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT  
EAU POTABLE)**

**DU 20 AU 24 MARS 2023**

/BM

APM 23/0609

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,*

*Vu la demande présentée par l'entreprise CHANTIERS D'AQUITAINE, représentée par Monsieur Damien MICHEL, sise au n°37 avenue Maurice Lévy à 33700 MERIGNAC, en date du 3 mars 2023,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** *L'entreprise Chantiers d'Aquitaine (33700 MERIGNAC) sera autorisée à effectuer les travaux de raccordement Eau Potable boulevard Frédéric Garnier à hauteur de l'intersection formée avec l'avenue Notre-Dame des Dunes, du 20 au 24 mars 2023.*

**ARTICLE 2 :** *A cet effet, la circulation sera interdite « sauf riverains, services de secours et services de collectes de déchets », avenue Notre-Dame des Dunes (dans la portion comprise en le boulevard Frédéric Garnier et avenue du Docteur Charcot (selon plan joint), au droit du chantier, du 20 au 24 mars 2023.*

*- l'entreprise mettra en place les pré-signalisations et les déviations adaptées (selon plan joint).*

**ARTICLE 3 :** *La circulation se fera au moyen d'un alternat par feux bicolores ou tricolores de chantier, boulevard Frédéric Garnier à hauteur de l'intersection formée avec l'avenue Emile Zola, au droit et à hauteur du chantier, du 20 au 24 mars 2023.*

**ARTICLE 4 :** *L'arrêt et le stationnement seront interdits, avenue Notre-Dame des Dunes, à hauteur des intersections formées avec le boulevard Frédéric Garnier, au droit des travaux, du 20 au 24 mars 2023.*

**ARTICLE 5 :** *Les présignalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.*

**MISE EN LIGNE LE 16-03-2023**

*ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 14 mars 2023*

*Pour le Maire,  
et par délégation*

*Le Cinquième Adjoint,*



*Philippe CUSSAC*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 mars 2023

Google Maps 100 Bd Frédéric Garnier

